

Procès-verbal

Réunion du Comité syndical du 8 novembre 2024

Nombre de membres du Comité syndical : 53

Nombre de conseillers en exercice : 53

Date de la convocation : 29 octobre 2024.

Présidente : Johanna ROLLAND

Secrétaire de séance : Aziliz GOUEZ

Présents (28) : Bertrand AFFILE, Claude AUFORT, Anthony BERTHELOT, Delphine BONAMY, Sylvie CAUCHIE, Mathieu COENT, Jean-Michel CRAND, Anthony DESCLOZIERS, Philippe EUZENAT, Aziliz GOUEZ, Michel GUILLARD, Thibaut GUINE, Franck HERVY, Sylvain LEFEUVRE, Yvon LERAT, Pascal MARTIN, Rémy NICOLEAU, Nicolas OUDAERT, Céline PAILLARD, Eric PROVOST, Jean-François RICARD, Tristan RIOM, Johanna ROLLAND, André SALAUN, David SAMZUN, Rita SCHLADT, Jean-Louis THAUVIN, Claire TRAMIER.

Absents et représentés (6) :

Laure BESLIER donne pouvoir à Aziliz GOUEZ, Christine CHEVALIER donne pouvoir à Yvon LERAT, Christophe COTTA donne pouvoir à Eric PROVOST, Hervé FOURNIER donne pouvoir à Bertrand AFFILÉ, Céline GIRARD-RAFFIN donne pouvoir à Claude AUFORT, Jean-Claude PELLETEUR donne pouvoir à Jean-Michel CRAND,

Absents et excusés (19) :

Rodolphe AMAILLAND, Bassem ASSEH, Marie-Annick BENATRE, Erwan BOUVAIS, François CHENEAU, Laurence GARNIER, Stéphanie GUILLON, Jacques GARREAU, Jean-Sébastien GUITTON, Jean-Pierre JOUTARD, Philippe LE CORRE, Florian LE TEUFF, Michel MEZARD, Valérie OPPELT, François OUVRARD, Pascal PRAS, Aymeric SEASSAU, Francky TRICHET, Bruno VEYRAND.

Toute correspondance doit être adressée à :
Monsieur le Président du pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire
2, cours du Champ-de-Mars 44 923 Nantes cedex 9
www.nantessaintnazaire.fr

La séance est ouverte à 14h05.

Procès-verbal

Réunion du Comité syndical du 8 novembre 2024

Johanna ROLLAND

Chers collègues, je vous propose de démarrer. L'idée est de pouvoir conjuguer la matinée de réflexion et de travail de ce matin avec la partie statutaire néanmoins importante de notre séance de cet après-midi.

Le temps des délibérations

Désignation du secrétaire de séance

Johanna ROLLAND

Je propose de désigner Mme Aziliz Gouez comme secrétaire de séance.
Madame GOUEZ est désignée comme secrétaire de séance à l'unanimité.

Approbation du dernier compte-rendu

Johanna ROLLAND

Nous avons à approuver le procès-verbal de notre dernière séance. Est-ce qu'il y a des remarques ? Pas de remarque particulière. Je mets aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? *Le procès-verbal est donc adopté à l'unanimité.*

Information sur les décisions prises en vertu de l'article L. 2122-22 du CGCT

Johanna ROLLAND

Nous avons ensuite comme traditionnellement les informations sur les décisions prises. Je rappelle qu'il ne s'agit pas de voter, mais de simplement prendre acte. Est-ce qu'il y a des remarques particulières ? Pas de remarque ou de demande d'intervention particulière. Nous pouvons considérer que nous avons pris acte des informations précitées.

Délibération 2024-11 : installation de Monsieur Anthony BERTHELOT en remplacement de Monsieur Fabrice ROUSSEL et désignations diverses

Johanna ROLLAND

Nous avons ensuite la première délibération en tant que telle. Je vais laisser l'équipe du Pôle dire un mot de présentation.

Lise-Armelle BERGONZI

Merci, Madame la Présidente. Il s'agit d'installer un nouvel élu suite à la démission de Fabrice ROUSSEL qui a été élu député de Loire Atlantique lors des dernières élections législatives. Le Conseil métropolitain de Nantes Métropole a proposé Monsieur Anthony BERTHELOT pour le remplacer sur la liste des élus délégués au Comité syndical du Pôle

Procès-verbal

Réunion du Comité syndical du 8 novembre 2024

métropolitain. Il est donc installé au sein de cette assemblée. Comme il reprend la place de Monsieur Fabrice ROUSSEL, je vous propose de délibérer pour qu'il soit représentant du Pôle métropolitain où siégeait Monsieur ROUSSEL, à savoir dans les instances de la SPL Loire Atlantique développement et de la SPL Loirestua. C'est donc soumis au vote.

Johanna ROLLAND

Merci. Est-ce qu'il y a des questions ou des demandes d'interventions ? Je propose que Monsieur BERTHELOT puisse se lever et dire quelques mots pour se présenter.

Anthony BERTHELOT

Bonjour à toutes et tous. Merci de m'accueillir dans cette instance. Je suis Anthony BERTHELOT, Maire de la commune d'Indre, membre de Nantes métropole. Lors de nos échanges ce matin, mais aussi à travers les comptes rendus que je lisais du Pôle métropolitain, j'entendais souvent ces échanges sur les dimensions de territoire et de communauté de communes. Pour rassurer chacun, je suis dans la grande Métropole, mais je suis une petite commune de 4 000 habitants. Je connais donc bien aussi les sujets qui concernent les petits territoires. C'est pour vous dire qu'il y a aussi une diversité à la fois dans la Métropole et à la fois dans les sujets dont nous allons débattre ensemble. Merci de votre accueil.

Johanna ROLLAND

Merci, Anthony. S'il n'y a pas d'autres interventions, je mets cette délibération aux voix à main levée. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? *La délibération est donc adoptée à l'unanimité.*

Délibération 2024-12 : élection d'un membre du bureau syndical en remplacement de Monsieur Fabrice Roussel

Johanna ROLLAND

Ensuite, de manière tout à fait logique, nous avons à procéder à l'élection d'un membre du Bureau en remplacement de Fabrice ROUSSEL qui a été élu député de notre territoire. Je propose la candidature d'Anthony BERTHELOT. Est-ce qu'il y a d'autres candidatures ? S'il n'y a pas d'autres candidatures, je vais vous inviter à pouvoir procéder au vote grâce aux bulletins qui vous ont été remis.

L'élection est à scrutin secret, car c'est une obligation.

Nous allons dépouiller comme il se doit avec deux assesseurs qui vont être appelés pour ce faire. Je propose Éric PROVOST et Sylvain LEFEUVRE. En revanche, pendant que vous procédez aux opérations de dépouillement, je vous propose de poursuivre les délibérations.

Délibération 2024-13 : désignation du ou des référent.e(s) déontologue(s)

Johanna ROLLAND

Le point suivant concerne la désignation du référent déontologue. Je vous laisse la parole.

Procès-verbal

Réunion du Comité syndical du 8 novembre 2024

Lise-Armelle Bergonzi

Nous avons effectivement reçu un courrier de la préfecture au titre du contrôle de légalité puisque le Pôle métropolitain en tant qu'établissement public est soumis à cette obligation du Code général des collectivités territoriales selon lequel un élu doit pouvoir consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect du principe déontologique consacré dans la charte de l'élu local que vous connaissez tous. Les missions de référents doivent être exercées en toute indépendance et impartialité par des personnes choisies en raison de leur expérience et de leurs compétences. Nous vous proposons de vous référer à la liste qui a été établie par l'Association des Maires de France avec des personnes tout à fait compétentes et qualifiées pour ce faire. Il faut en délibérer. Dans cette délibération, il y a une liste d'une dizaine de personnes. Vous avez toutes les modalités indiquées dans la délibération pour approuver cette désignation du référent déontologue pour les élus.

Johanna ROLLAND

Est-ce qu'il y a des questions sur ce point ? Pas de question particulière. Comme cela a été évoqué, la liste des personnalités est inscrite dans la délibération. Je rappelle que c'est une obligation légale, puisque quelques collègues rappellent qu'ils ont été obligés de revoter quand ce n'était pas inclus dans la délibération. Je m'assure donc que ce soit bien le cas et que ce soit bien formalisé in extenso comme le demande la règle. S'il n'y a pas de remarque ou d'observation particulière, je mets donc la délibération aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? *Cette délibération est donc adoptée à l'unanimité.*

Chers collègues, je vous propose que nous puissions revenir à la délibération précédente et je vous demande de m'apporter les résultats des opérations de vote pour que je puisse les proclamer.

Eric PROVOST

Nous avons comptabilisé 34 bulletins et les 34 bulletins sont au nom d'Anthony BERTHELOT.

Johanna ROLLAND

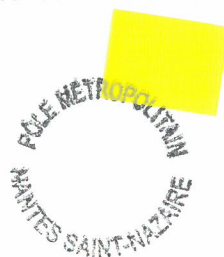
Merci. Anthony BERTHELOT est donc élu membre du bureau métropolitain. Nous avons fait le tour des délibérations telles qu'annoncées.

Est-ce qu'il y a des questions diverses ? Pas de questions diverses particulières. Je vous remercie pour votre efficacité collective.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 14h15.

Approuvé lors du comité syndical du 19 décembre 2024

La présidente de séance
Johanna Rolland



La secrétaire de séance
Aziliz Gouez